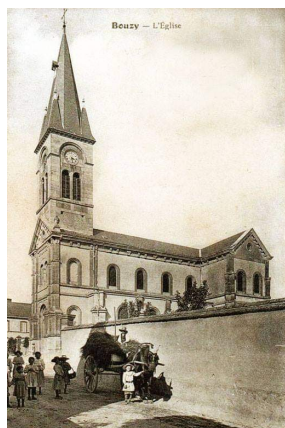


La véritable histoire de l'Eglise Saint-Basle de Bouzy



(d'après les délibérations du conseil municipal de Bouzy, cotées Edepot17680 à 17686,
aux Archives Départementales de Châlons
et d'après les archives communales de Bouzy, cotées 6W et 21W)

A la faveur du sort, lors de la loterie de 1852, Monsieur Médard Yvonnet, natif de Bouzy, gagne le lingot d'or d'une valeur de 400.000 francs.

Par actes notariés des 14 et 20 septembre 1853 dont le bénéficiaire est la commune de Bouzy, Médard Yvonnet et son épouse Hélène-Geneviève Yvonnet-Beaufort font, séparément, la donation d'une église en construction d'une valeur de 50.000 francs et du terrain sur lequel elle est située et aussi de celui qui l'entoure.

Par délibération du 6 novembre 1853, le conseil municipal de Bouzy s'engage à poursuivre sans relâche la continuation des travaux de l'église, sous la direction de l'architecte qui les a commencés et d'après le plan en cours d'exécution.

Le 10 novembre de la même année, le conseil municipal se réunit de nouveau et considère qu'il est de son devoir de remplir scrupuleusement les conditions posées dans les actes de donation.

Mais l'achèvement de l'église suivant le plan de construction, nécessitant une dépense considérable d'environ 20.000 francs ; la commune ne possédant pas les revenus suffisants, décide de former une souscription auprès des habitants de Bouzy, à compter du 1er janvier 1854.

Le 28 novembre 1855, François Cocteau, maire de Bouzy, expose à son conseil réuni, qu'il vient de recevoir les plans et les devis nécessaires à l'achèvement de l'église avec deux années de retard.

Il est donc de toute urgence d'accepter définitivement la donation de Monsieur et Madame Yvonnet et d'accepter la souscription volontaire ouverte par les habitants pour couvrir les dépenses pour l'achèvement complet de cette église.

Suite au décès de Monsieur Yvonnet, le 22 juin 1856, le conseil municipal de Bouzy décide de donner, à titre de reconnaissance, la quantité de 4 mètres carrés de terrain dans le cimetière de Bouzy, pour servir à son inhumation et à celle de son épouse, et que ce terrain leur soit concédé à perpétuité.

La même année, l'église devient propriété communale.

En mai 1858, grâce une donation de bois faite par deux honorables habitants de Bouzy, la commune autorise les travaux de construction de la flèche du clocher de l'église, suivant les plans et devis dressés par Monsieur Thierot, architecte. Ce qui donnera « à ce monument le caractère qui lui est nécessaire ».

Un an après, en mai 1859, il est octroyé, aux frais de la commune, à la famille Yvonnet-Beaufort, un banc particulier placé dans la chapelle Saint Médard de l'église, en face du maître-autel.

Il est voté que le « dit banc soit et demeure, à jamais, la place réservée aux descendants du fondateur de l'église de Bouzy ».

Entre 1860 et 1890, s'ensuivront diverses réparations pour des dégradations liées aux dégâts du temps.

Le 11 mai 1890, les élus adoptent la décision de donner le nom de rue Médard-Yvonnet à la rue qui conduit à l'église (alors rue d'En-Haut), en hommage à ce donateur « qui a mérité la reconnaissance de ses concitoyens ».

En 1905, la toiture du clocher de l'église est fortement endommagée par l'orage du 30 juin.

Une réfection totale de la couverture s'impose avant la mauvaise saison.

Le 9 août, le conseil municipal vote les ressources nécessaires aux travaux.

Par arrêtés préfectoraux de 1982 à 1985, l'autel latéral et son retable en bois, le maître-autel en marbre et les fonds baptismaux en marbre, sont classés aux Monuments Historiques.

Pendant toutes ces années, plusieurs travaux de réparation, d'entretien et d'amélioration ont été entrepris par la commune :

en 1974, l'installation du chauffage ;

en 1984, la réfection totale de la couverture du clocher ;

de 2003 à 2006, la restauration des façades, du clocher, de la nef, du transept et du chœur ;

en 2011, la réparation des vitraux suite à la tempête du 16 décembre